

COMBATTONS LE SOCLE COMMUN !

Le socle commun de connaissances et de compétences a été institué par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École le 23 avril 2005 ; il a été défini par le décret du 11 juillet 2006 autour de 7 piliers (maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative).

Le socle commun a plusieurs corollaires :

- le livret personnel de compétences (LPC) ;
- les évaluations nationales ; le site ministériel *Eduscol* précise que « les enseignants peuvent s'appuyer sur les protocoles des évaluations nationales en CE1 et en CM2 et des outils d'aide à l'évaluation » pour renseigner le LPC ; des grilles ont d'ailleurs été fournies en ce sens, cette année, par des circonscriptions.
- l'aide personnalisée qui a abouti au démantèlement des RASED, en a justifié le processus ;
- les Stages de Remise à Niveau (SRAN) pour les élèves de CM1 et CM2 (voire de CE1 dans plusieurs académies, inaugurés pendant les dernières vacances de printemps – pour préparer les évaluations du mois de mai ?)
- la « personnalisation du parcours scolaire » qui n'est autre qu'une sélection précoce de qui pourra se contenter du socle et qui aura la chance de construire la jolie statue qui va dessus.



La circulaire de rentrée 2012, testament panégyrique du ministre Luc Chatel, insistait dès les premières lignes de son introduction sur le socle commun. Au total, les expressions "socle commun" ou "école du socle" apparaissent 22 fois dans la circulaire et ses annexes, alors que nulle part on ne parle du RASED, ni de l'aide spécialisée ! 40 fois étaient repris les termes "personnalisé-e", "personnaliser" ou "personnalisation" pour désigner les aides, les parcours... Un signe parmi d'autres que l'école du socle se construit bien au détriment de l'aide spécialisée, alors même que de plus en plus d'élèves en auraient besoin.

Pour la CGT Éduc'action, non seulement la priorité de l'Éducation Nationale n'est pas d'« assurer la maîtrise » du socle commun, mais il faut en finir avec le socle commun lui-même. En effet, rien n'est plus discriminatoire que de réduire à ce socle les apprentissages. Il nous répugne de penser qu'avant même de devenir élèves, certains enfants – issus notamment des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres – pourraient être "déterminés" comme devant se contenter d'un socle représentant à la fois un minimum et un tout suffisant. L'accès à ce qui se trouve "sur le socle" serait-il, par conséquent, réservé aux seuls élèves à qui on aurait donné les clés de la réussite ? L'école publique serait-elle, à terme, vouée à ne dispenser que ces savoirs du socle, laissant le soin au privé, par exemple, d'enseigner les autres savoirs à une élite, comme l'y pousse déjà l'assouplissement de la sectorisation des collèges dans certains quartiers ?

Nous continuons donc, à la CGT Éduc'action, à revendiquer un service public d'éducation progressiste, non pas qui restreigne les apprentissages à un socle commun de savoirs formatés pour satisfaire le patronat mais qui permette à tous l'accès à une culture commune émancipatrice. Ce n'est pas là une seule question de mots : la culture commune est celle qui va donner à tous les clefs pour décrypter le monde, l'analyser, le critiquer, accéder à une citoyenneté pleine et entière.

La Cgt Éduc'action revendique

- **la redéfinition des missions de l'école publique, permettant à chacun(e) d'accéder à une culture la plus étendue et la plus émancipatrice possible ;**
- **l'abandon définitif de toutes références au socle commun et de ses corollaires (livret personnel de compétences, évaluations nationales CE1 et CM2 dans leur conception actuelle, aide personnalisée, stages de remises à niveau, etc.).**